

CRITERES POUR L'OBTENTION DU
CERTIFICAT EN NUTRITION - CONSEIL DIETETIQUE**1. Avoir suivi tous les cours de la formation :**

Avoir suivi les 184 heures de formation selon le programme d'études établi.

2. Avoir rendu les devoirs demandés

Évaluation : les devoirs sont évalués de 0 à 20 (le devoir est acquis avec la note minimum de 12/20 pts)

3. S'être inscrit et avoir passé avec succès les examens écrits :

Ces examens comportent des questions sur toutes les matières du programme d'études de l'élève, sauf exceptions.

Peut s'inscrire aux examens écrits, l'étudiant qui aura suivi au moins 90 % de tous les cours (exceptions faites pour les absences dûment justifiées) et effectué les devoirs requis.

Évaluation: Les examens et les devoirs s'échelonnent de 0 à 20 (l'examen et/ou devoir est acquis avec la note de 12/20 pts)

En cas d'échec, un délai maximum de deux ans est accordé pour se représenter sur la base des mêmes critères. Passé ce délai, un entretien d'accompagnement sera demandé et des journées de formation complémentaires pourront être exigées.

4. Avoir payé les frais d'écolage

LE CERTIFICAT DE CONNAISSANCE EN MEDECINE ACADEMIQUE (min. 450 heures) EST NECESSAIRE POUR L'INSCRIPTION AUPRES DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES : ASCA et RME

Version décembre 2019 (peut être sujet à des modifications en tout temps si nécessaire)